

adressées les factures pour la fourniture de l'eau, non seulement pour son propre service d'eau, mais aussi pour celui de St-Louis du Mile-End, dont les conduites sont approvisionnées au même tuyau-maître, à la rue St-Denis. La Côte St-Louis se trouve donc responsable vis-à-vis Montréal de son eau et de celle de Mile-End, n'ayant de recours que contre la Montreal Water and Power Company. Mais comme l'annexion vient de régler cette question de responsabilité entre la ville et le nouveau quartier St-Denis, Montréal se trouve désormais en contact direct et immédiat avec la compagnie. On va bien voir si le comité de l'eau, qui fait fermer l'eau aux pauvres gens incapables de payer cinq à six piastres d'ayance, laissera longtemps la Montreal Water and Power Company se servir, sans payer, de milliers de gallons d'eau par jour.

La facture du département de l'eau contre la Côte St-Louis, pour les six derniers mois (1er mai au 1er novembre 1893), se monte à \$12.000 en chiffres ronds. Un des anciens membres de la municipalité nous affirme que, à raison des fuites qui se trouvent partout dans les conduites, les consommateurs n'ont pas reçu un quart de l'eau que représente ce montant; la compagnie, par conséquent, est en déficit d'eau moins 75 pour cent; mais le département de l'eau n'en est pas moins tenu de percevoir cette créance d'une compagnie qui se prétend riche et puissante, au moins avec autant de rigueur qu'il perçoit la taxe d'eau des ouvriers de Montréal.

Et nous sommes persuadé que les fonctionnaires du département ne sont pour rien dans cette inégalité de traitement entre le riche et le pauvre; que la responsabilité en reste sur les épaules de personnages disposant de beaucoup plus d'influence sur la conduite des affaires de la ville.

LE CHANGE

Dans notre pays qui a de si fréquentes relations avec l'Angleterre où le système monétaire varie beaucoup du nôtre, on est souvent porté à confondre dans les transactions financières, le *change* avec l'*agio*.

Ce sont deux éléments distincts qui affectent les transmissions de fonds d'un pays à l'autre; mais l'un est permanent, tandis que l'autre est essentiellement variable; l'un est tout indiqué par les lois moné-

taires de chaque pays et se traduit par un chiffre constant, tandis que l'autre suit les fluctuations des rapports commerciaux entre nations et dépend beaucoup des relations entre les exportations et les importations de chaque pays.

L'*agio* est tout simplement la différence qu'il y a entre la valeur intrinsèque de l'étalon monétaire d'un pays et celui d'un autre pays. C'est l'évaluation comparée, en poids, de la monnaie de deux pays qui ont des affaires ensemble. Comme le poids de la monnaie de chaque pays est fixé par les lois, la différence est constante et peut être indiquée par des tableaux permanents, comme nous en trouvons à la fin de la plupart des ouvrages de calculs commerciaux, tables d'intérêt, tarifs de douane, etc.; c'est ce qu'on appelle dans ces ouvrages, le *taux officiel du change*. Il ne peut varier, sans législation spéciale, que pour les pays dont l'étalon monétaire est de métal différent, et lorsque la valeur intrinsèque de ce métal, est sujette aux fluctuations du marché.

En pratique, du reste, ces deux éléments sont confondus ensemble sous le terme générique de "*change*" mais l'influence particulière de chacun sur le taux du change est facile à suivre pour qui se tient au courant du mouvement financier international.

Le change proprement dit est la résultante d'un certain nombre de conditions économiques qui varient continuellement. "Une nation ne vit pas isolée, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste Français*. Elle a toutes sortes de rapports économiques avec l'étranger: des rapports commerciaux pour des achats ou des ventes de marchandises; les rapports financiers pour les emprunts qu'elle place au dehors, les émissions qu'elle fait à l'extérieur de valeurs nationales diverses, actions ou obligations de chemins de fer ou d'entreprises industrielles; d'autre part pour les intérêts et l'amortissement qu'elle doit de ces emprunts, de ces obligations qui ont été souscrites par l'étranger et sont restées dans ses mains, pour les dividendes des valeurs nationales que possède l'étranger. Bien d'autres éléments encore, et ceux-là difficilement contrôlables, interviennent dans les relations économiques des nations: les crédits que les commerçants de l'extérieur peuvent ouvrir à leurs correspondants nationaux, le rappel, au contraire, qui peut être fait par ces commerçants de l'extérieur de tous les capitaux qu'ils avaient antérieurement avan-

cés à leurs correspondants; de même encore les sommes qui sont apportées du dehors et dépensées dans le pays par les voyageurs ou touristes ou résidents étrangers, déduction faite de celles que les voyageurs ou touristes nationaux dépensent eux-mêmes au dehors; les sommes qui sont rapportées dans le pays par les anciens émigrants à leur rentrée ou qui sont envoyées à leurs familles par les émigrants, résidant encore à l'étranger, déduction faite des sommes qui sont emportées par les émigrants nouveaux.

"Il y a ainsi une foule d'éléments très divers qui forment l'ensemble des relations économiques internationales, une foule d'apports de capitaux. Ces apports et ces retraits laissent un solde; ce solde doit être payé par la nation qui en est redevable. Comment le payer? Nous avons supposé que l'étranger ne fait plus aucun crédit nouveau au pays débiteur, que ce pays ne peut plus exporter de marchandises au delà de celles qu'il exporte effectivement; dans ces conditions, le solde doit être payé en métaux précieux.

"Cette inégalité entre les apports de capitaux de l'étranger et les retraits de capitaux par l'étranger est la principale cause des variations du change. Pour les pays qui sont au régime de la monnaie métallique, qui n'ont pas, d'ailleurs, d'énormes dettes extérieures, ces oscillations du change sont contenues dans des limites étroites. Les pays qui sont au régime normal comme l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Hollande, la Suisse, règlent en général leurs transactions à l'étranger simplement par une compensation des lettres de change que, pour une des causes énumérées ci-dessus, ils possèdent sur l'étranger, avec les lettres de change que, pour une cause quelconque, également, l'étranger possède sur eux.

Quand ces deux quantités de lettres de change opposées ne sont pas égales, quand, par exemple, la France doit plus à l'extérieur que l'extérieur ne lui doit, alors le papier français, les lettres de change françaises se trouvent dépréciées à l'étranger; d'autre part, les lettres de change de l'étranger sur la France se trouvent très recherchées en France: les premières sont en perte relativement au pair et les secondes font prime relativement au pair. Le pair, c'est la quantité exacte de poids de métal précieux qui est contenu dans la monnaie en laquelle la lettre de change est libellée. Dans un pays à circulation métallique